



**ODDO BHF**  
ASSET MANAGEMENT

*Politique relative à l'intégration  
des risques en matière de durabilité  
dans le processus de prise de  
décision d'investissement*

ARTICLE 3 SFDR

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX

**JANVIER 2025**

## 1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément au règlement UE 2019/2018 du 27 novembre 2019 et plus particulièrement l'article 3, la société de gestion ODDO BHF Asset Management Lux, doit publier sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement.

## 2. PERIMETRE DE LA POLITIQUE

Cette politique concerne tous les fonds commun de placement gérés directement par ODDO BHF Asset Management Lux et les fonds commun de placement délégués aux gestionnaires de fonds du groupe ODDO BHF qui intègrent les risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement pour les produits classés Article 8 (produits qui favorisent les caractéristiques environnementales et sociales) et Article 9 (produits à objectif d'investissement durable) du règlement sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Les fonds communs de placement gérés directement par ODDO BHF Asset Management Lux et les fonds commun de placement délégués aux gestionnaires de fonds du groupe ODDO BHF investis en actifs cotés classés Article 6 SFDR appliquent uniquement la Politique d'Exclusion et suivent le processus de vote de ODDO BHF Asset Management comme leviers de prise en compte des risques de durabilité.

Les fonds ouverts au public délégués en externe (fonds commun de placement et fonds dédiés hors groupe ODDO BHF) par ODDO BHF Asset Management Lux et relevant de l'Article 8 SFDR considèrent les risques de durabilité à travers des exclusions spécifiques qui sont détaillées dans les informations précontractuelles respectives et, dans certains cas, à travers des notations ESG, mais ils n'appliquent pas systématiquement l'approche de ODDO BHF Asset Management.

Pour les mandats de gestion ou fonds dédiés, veuillez-vous référer au prospectus ou autre document juridique.

## 3. APPROCHE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE POUR LES FONDS ARTICLE 8 ET 9 SFDR HORS ACTIFS PRIVES

### Introduction

L'intégration des risques de durabilité est basée sur les Principes pour l'investissement responsable (PRI) signés par ODDO BHF Asset Management en 2010. Les Principes pour l'investissement responsable s'inscrivent dans notre approche de la gestion d'actifs, qui repose sur une analyse fondamentale et un horizon d'investissement à long terme afin de prendre en compte efficacement les risques et les opportunités. La société de gestion veille ainsi à ce que les critères ESG qui sont importants pour les investisseurs soient pris en compte dans son analyse des émetteurs, tout comme les critères financiers traditionnels. Malgré de nombreuses initiatives et réglementations couvrant l'information extra-financière, la recherche en matière d'ESG/durabilité manque encore de normes universellement reconnues et partagées. En investissant dans des sociétés de toutes les capitalisations boursières et dans diverses catégories d'actifs, ODDO BHF Asset Management cherche à éviter les biais d'information. C'est pourquoi la société de gestion a choisi de développer son propre modèle de recherche ESG.

En effet, la société de gestion est convaincue qu'en plus des critères quantitatifs, elle crée de la valeur à long terme pour ses clients sur la base d'une analyse approfondie des actifs incorporels des entreprises, tels que le capital humain, la réputation, la capacité d'innovation, etc. L'équipe ESG fournit à son modèle de recherche interne des données provenant de :

- Publications de l'entreprise (rapports et présentations)
- Fournisseurs externes de recherche ESG (MSCI, ISS, Carbon4 Finance, etc.)
- Fournisseurs externes de données financières et non financières brutes (Bloomberg, FactSet)
- Publications spécialisées des courtiers (recherche thématique).

Cette approche impliquant les spécialistes ESG, les équipes de gestion et des fournisseurs externes de données, nous donne une vision globale de chaque entreprise. Sur cette base, nous sommes en mesure d'attribuer une notation ESG propriétaire. Le modèle de recherche ESG n'est pas identique pour tous les fonds Art. 8 SFDR.

### Notre modèle ESG

Notre modèle est un élément clé pour intégrer les risques de durabilité dans le processus de gestion des investissements. La recherche ESG développée en interne par ODDO BHF Asset Management, est basée sur le Pacte mondial des Nations unies. Le Pacte mondial repose sur 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, basés sur les principales normes internationales (la déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'OIT, la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations unies contre la corruption). En 2017, afin d'inscrire sa recherche en matière d'ESG dans une démarche dynamique et prospective, ODDO BHF Asset Management a adopté les objectifs de développement durable (SDG) des Nations Unies, signés en septembre 2015 par 193 pays, comme cadre de réflexion jusqu'en 2030. Concrètement, cela nous permet d'appréhender le degré d'exposition de chaque secteur économique aux enjeux du développement durable autour de 8 thématiques de long terme identifiées pour leur matérialité sur les entreprises. Il s'agit de des risques environnementaux (climat, biodiversité, pollution & gestion des déchets), des opportunités environnementales (investissements finançant la transition, part verte, alignement à la taxonomie), des risques sociaux (réglementation, transition juste, marché), de la qualité du management et du capital humain (profil du PDG, composition de l'équipe dirigeante, gestion des ressources humaines), de l'écosystème social (capital client, gestion des chaînes d'approvisionnement, capital technologique), de la stratégie de développement durable (Global Compact, leadership et structure, standards de reporting), de la gouvernance d'entreprise (droits des actionnaires minoritaires, séparation des fonctions, historique de la succession, politique de rémunération, composition du board, contrôle interne, communication financière), et de l'éthique des affaires (pratiques anticoncurrentielles, lobby, programme d'alerte, transparence fiscale, risque de corruption). Les controverses sont également prises en compte dans l'analyse de chacun des piliers E, S et G.

Le modèle repose sur une approche en double matérialité pour chacun des trois piliers, c'est-à-dire les risques externes qui pèsent sur l'entreprise (matérialité financière) ainsi que les risques que les activités de l'entreprise font peser sur la société et l'environnement (matérialité d'impact). Le poids des blocs Environnement, Social et Gouvernance est déterminé au niveau sectoriel en fonction des opportunités et des risques à long-terme. Concrètement, nous utilisons une grille nous permettant d'appréhender le degré d'exposition de chaque secteur économique aux enjeux du développement durable.

## La Notation ESG MSCI

Certains fonds n'appliquent pas le modèle ESG interne développé par ODDO BHF Asset Management mais s'appuient sur un modèle de notation ESG externe créé par MSCI. Comme le modèle interne, cet outil externe permet de considérer les risques de durabilité car les notes ESG attribuées par MSCI (de CCC à AAA) aux entreprises, pays ou fonds d'investissement sont des indicateurs d'exposition et de gestion des risques de durabilité. Plus la note ESG est basse, plus les risques en matière de durabilité sont élevés.

## Intégration de notre recherche ESG dans le processus d'investissement

Notre plateforme de recherche ESG interne, qui est à la disposition de toutes les équipes de gestion, a pour but de déployer notre politique d'intégration ESG dans toutes les classes d'actifs, afin d'aider à guider la construction des portefeuilles d'investissement. Notre approche est basée sur quatre piliers : l'exclusion, les notations et la recherche ESG, la transition climatique, l'engagement actionnarial. Les équipes de gestion des fonds peuvent accéder quotidiennement aux fiches ESG de tous les émetteurs de leur univers d'investissement, ce qui leur permet d'obtenir des informations rapides et actualisées sur les titres en portefeuilles. La fiche d'information comprend non seulement le score ESG global de l'entreprise, mais aussi son score pour chaque module (E, S et G), les principaux éléments récents du flux d'informations et les points les plus pertinents à prendre en considération en fonction du secteur dans lequel l'entreprise opère. Les notations ESG et les informations complémentaires (niveau de controverse, notation dédiée de la gouvernance d'entreprise ou de la qualité du management) sont également intégrées dans nos systèmes informatiques et d'investissement (Bloomberg). Cela signifie que les équipes d'investissement sont en mesure d'obtenir un aperçu clair de la notation ESG moyenne de leurs portefeuilles et d'identifier le niveau de controverse de chaque émetteur quand elles le souhaitent. Cela a un impact direct sur la construction du portefeuille.

### Notre politique d'exclusion

ODDO BHF Asset Management Lux (Luxembourg) a défini une politique d'exclusion concernant certaines activités ou secteurs controversés et / ou des pratiques allant à l'encontre des grandes conventions internationales.

Le socle commun d'exclusion s'applique, selon leur nature, à tous les fonds ouverts au public, gérés par ODDO BHF AM Lux en tant que société de gestion ou délégués à d'autres entités du Groupe ODDO BHF. Il s'applique également aux actifs privés en fonction de la stratégie d'investissement. Toutefois, certains fonds ouverts au public dont la gestion est déléguée ou conseillée par des tiers ne sont pas concernés par ces exclusions, sauf mention contraire dans le prospectus. Ces exclusions peuvent également s'appliquer aux mandats de gestion ou aux fonds dédiés, si elles sont explicitement mentionnées dans le prospectus ou autre document juridique. Ces exclusions ciblent :

1. Exclusion de toute entreprise violant les Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
2. Les armes non conventionnelles : exclusion de toute entreprise impliquée dans le développement, la production et la distribution d'armes interdites par la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'Ottawa, la Convention d'Oslo, la version amendée et complétée de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et les armes nucléaires produites par une société constituée dans un pays qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.
- 3.

4. Le charbon :
  - a. Extraction de charbon : exclusion de toute entreprise dont la production annuelle est supérieure à 8 millions de tonnes, ou à défaut, dont la production est supérieure à 5% du chiffre d'affaires. Ces seuils seront abaissés à zéro d'ici 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 pour le reste du monde.
  - b. Production d'électricité : exclusion de toute entreprise dont le charbon dépasse 15% du mix de production, ou à défaut, 15% de sa capacité installée. Ces seuils seront abaissés à 10% en 2026, 5% en 2028 et 0% en 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE. En termes absolus, nous excluons toute entreprise d'électricité dont la capacité installée de production d'électricité au charbon est supérieure à 15 GW.
  - c. Développement de nouveaux projets : exclusion de toute entreprise opérant dans l'extraction minière ou la production d'électricité et qui développerait de nouveaux projets liés à l'exploitation du charbon thermique, quelle que soit la taille du projet. Cela inclut également les projets d'infrastructures charbonnières comme les développements portuaires ou routiers favorisant spécifiquement l'essor de la production de charbon.
  - d. Obligations vertes : les investissements en obligations vertes d'émetteurs exclus de la catégorie charbon restent éligibles sauf si ces émetteurs développent de nouvelles capacités et servent à financer leur transition énergétique et/écologique sauf indication contraire dans le prospectus.
5. Le pétrole et le gaz non conventionnels : exclusion de toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction et de la production de pétrole et gaz non conventionnels. Cela inclut le pétrole et gaz de schiste, ainsi que les sables bitumeux.
6. L'Arctique : exclusion de toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 10% du chiffre d'affaires est tiré de l'extraction et la production de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels) dans la zone Arctique.
7. Le tabac : exclusion de toute entreprise dont plus de 0% du chiffre d'affaires est lié à la production de tabac.
8. Biodiversité : exclusion de toute entreprise dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié à la production d'huile de palme ainsi que toute entreprise impliquée dans des controverses graves liées à la biodiversité.

Certaines des exclusions sont directement liées aux principaux impacts négatifs (PAI) détaillés dans les normes techniques réglementaires (RTS) de SFDR. En effet, nos exclusions relatives à la biodiversité, au Pacte mondial des Nations Unies et aux armes non conventionnelles sont liées respectivement aux PAI numéros 7, 10 et 14.

### **Notre engagement auprès des investisseurs**

En tant qu'investisseur de long terme et de conviction, ODDO BHF Asset Management Lux a mis en place une approche d'engagement en trois volets disponibles sur notre site Internet.

## 1. Dialogue avec les entreprises

Notre approche vise avant tout à améliorer les pratiques commerciales et la transparence sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises dans lesquelles les portefeuilles investissent. Il ne s'agit pas d'activisme actionnarial, mais d'engager un dialogue avec les entreprises lorsque cela est nécessaire et de traiter les dossiers individuellement. Nous sommes convaincus que les efforts déployés pour progresser sur les questions non financières peuvent créer une valeur à long terme pour toutes les parties prenantes. La société de gestion publie un rapport annuel sur son activité d'engagement et de dialogue.

## 2. Exercice des droits de vote aux assemblées générales annuelles

ODDO BHF Asset Management Lux estime que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire. La société de gestion vote aux assemblées générales des actionnaires dont conjointement ses fonds détiennent directement plus de 0.05% du capital, et quel que soit le niveau de détention des portefeuilles intégrant des critères ESG dans leur processus d'investissement. Il s'agit des assemblées des sociétés européennes appartenant à l'univers du marché réglementé de l'UE ou de l'EEE. Conformément à ses principes de vote, ODDO BHF Asset Management Lux fait appel à un prestataire de services externe, ISS, pour examiner les résolutions et l'aider à décider comment voter. Les recommandations de l'ISS sont soumises aux équipes de gestion, qui prennent les décisions finales de vote après avoir consulté l'équipe de recherche ESG sur les résolutions sociales et environnementales.

## 3. Engagement individuel ou collaboratif

Le processus d'engagement individuel de la société de gestion se concentre sur les entreprises où nous identifions des risques significatifs et/ou qui font l'objet d'une grave controverse. Notre processus d'engagement consiste à identifier et à établir systématiquement les domaines explicites dans lesquels nous attendons des progrès, ce qui nous permet de suivre et d'évaluer les résultats obtenus. Notre approche est considérée comme réussie si le dialogue avec un émetteur conduit à une plus grande transparence ESG et/ou à une amélioration des pratiques ESG. Si l'engagement n'aboutit pas (le dialogue s'avérant inexistant ou insatisfaisant), nos équipes de gestion de fonds, en collaboration avec l'équipe ESG, peuvent mettre en place un processus d'escalade. Le processus d'escalade peut conduire à la diminution de la note ESG, à l'initiation d'un engagement collaboratif, à l'expression d'un vote opposé lors de l'assemblée générale de la société et/ou à l'exclusion de l'émetteur de l'univers d'investissement ou, si une position active est déjà détenue, à la réduction des positions ou à la cession de l'entreprise. Sur les sujets structurants et transversaux en matière de développement durable, ODDO BHF Asset Management Lux considère que l'engagement collaboratif est un moyen efficace d'obtenir des résultats concrets et mesurables dans un délai raisonnable. Nous sommes donc impliqués dans plusieurs initiatives, tant au niveau local qu'international. Des détails sur notre approche d'engagement et nos résultats sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

### La gestion des risques liés à la durabilité

L'équipe de Recherche ESG est en charge de noter les entreprises afin de refléter les risques de durabilité. La gestion des risques de durabilité est ensuite assurée par le département Risques & Conformité, indépendant des équipes de gestion et rattaché directement au Président de ODDO BHF Asset Management Lux. Cette équipe analyse et suit les risques de marché, de liquidité et de contrepartie des fonds gérés par ODDO BHF Asset Management Lux. De plus, elle alerte sur les risques ESG élevés tout en assurant la conformité et les contrôles internes.

Le premier point d'identification et gestion des risques de durabilité concerne notre politique d'exclusion. Les listes d'exclusions sont établies mensuellement par l'équipe de Recherche ESG et transmises aux équipes de gestion ainsi qu'à l'équipe Risques & Conformité pour son implémentation dans le système de contrôle.

Le second point d'identification et gestion des risques de durabilité concerne les règles propres fixées à nos fonds et mandats art. 8-9 SFDR. Il peut s'agir par exemple de filtres interne d'exclusion sur le capital humain et la gouvernance d'entreprise, d'exclusion de certaines notations sur la base de notre modèle interne, d'amélioration du profil climat du portefeuille ou de filtres externes d'exclusions reposant sur les données de notre prestataire externe.

Les listes d'exclusion et les règles de sélection ESG sont configurés dans le système de conformité pré-négociation (Bloomberg AIM). Cette option permet d'appliquer une liste d'exclusion au fonds ou mandats et de générer des messages de blocage avant l'exécution des transactions ou l'envoi des ordres au desk :

- En pré-trade et post-trade dans Bloomberg AIM (avertissement et/ou blocage selon la sévérité) sur la base des portefeuilles en temps réels ;

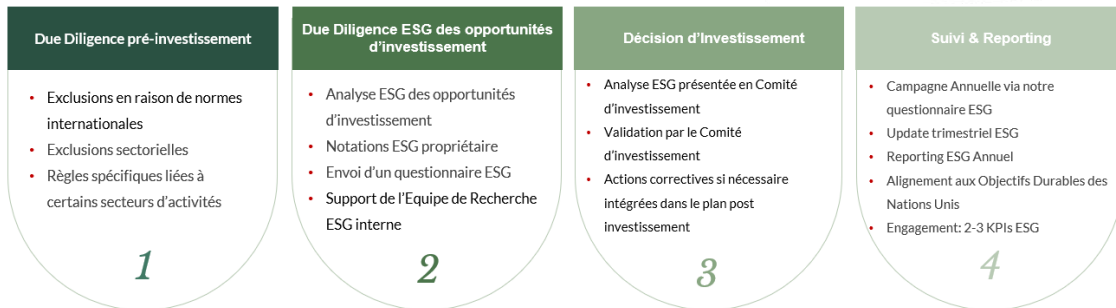
Dans le cas de certaines limites d'investissement à respecter, les gérants sont automatiquement informés par système de tout incident ou éloignement de ces limites. Les contraintes et limites sont contrôlées en post-trade e.g. pour identifier des violations passives. Les corrections sont alors prises en compte dans les portefeuilles dès que l'équipe de gestion en est informée. Pour tous les dépassements déjà traités et non résolus, le contrôle interne effectue dans un premier temps des relances par courrier électronique. Par ailleurs, une procédure d'escalade existe. Tous les dépassements avérés sont signalés par courrier électronique aux gérants concernés, et conservés dans la piste d'audit. En cas de dépassement persistant, un arbitrage est demandé au Comité Conformité et à défaut, au Comité de direction.

Pour s'assurer du respect de ces règles et d'une meilleure compréhension des enjeux de durabilité, des échanges réguliers ont lieu entre les équipes Risques & Conformité, les équipes de gestion et l'équipe Recherche ESG. Ainsi, pour les fonds art. 8-9 SFDR, avant tout investissement dans une nouvelle entreprise, l'équipe de gestion en charge du fonds ou mandats échange avec les analystes ESG afin de s'assurer que l'émetteur étudié ne présente pas de risques extra-financiers importants.

#### 4. APPROCHE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE POUR LES FONDS DE DETTES PRIVEES ARTICLE 8 SFDR

Nos fonds de dettes privées classés Art. 8 considèrent les risques de durabilité grâce à un cadre d'analyse ESG propriétaire adapté à ce type d'investissements et permettant de mieux comprendre les risques et les opportunités en matière de durabilité. Cette approche est construite sur 4 piliers :

1. La Due Diligence pré-investissement ;
2. La Due Diligence ESG ;
3. La décision d'investissement ;
4. Le suivi et reporting.



Les listes d'exclusion constituent un élément essentiel de la sélection initiale des opportunités d'investissement. Elles sont basées sur la Politique d'Exclusion d'ODDO BHF Asset Management, avec quelques considérations normatives et sectorielles supplémentaires.

En outre, l'équipe Private Debt fait un screening selon les activités qui relèvent des 13 activités répertoriées dans les « Sensitive Business Guidelines »<sup>1</sup>. Les investissements dans l'un de ces secteurs d'activité sensibles nécessitent l'examen de critères et de risques spécifiques dans le cadre d'une évaluation ESG approfondie afin de mieux comprendre les risques ESG potentiels. Ensuite, une approbation doit être obtenue pour poursuivre le processus d'investissement.

Norms-based exclusions	Sector Exclusions	Sensitive Business Guidelines <sup>1</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violations of international conventions</li> <li>• Sanctioned countries</li> <li>• Controversial weapons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adult entertainment</li> <li>• Alcohol</li> <li>• Arctic zone oil &amp; gas exploration &amp; production (max 10% of revenues)<sup>2</sup></li> <li>• Coal</li> <li>• Gambling</li> <li>• Human cloning and GMOs</li> <li>• Nuclear (max 5% of revenues)<sup>2</sup></li> <li>• Tobacco</li> <li>• Unconventional gas and oil production (max 5% of revenues)<sup>2</sup></li> <li>• Weapons and ammunitions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture, Fisheries and Forestry</li> <li>• Animal Welfare</li> <li>• Betting and Gambling</li> <li>• Clinical Trials</li> <li>• Animal Testing</li> <li>• Defense</li> <li>• Human Rights</li> <li>• Hydro Electric Power (HEP)</li> <li>• Infrastructure</li> <li>• Mining</li> <li>• Nuclear Energy</li> <li>• Oil and Gas</li> <li>• Sex Industry</li> </ul>

<sup>1</sup> Décrit les critères et les risques qui doivent être examinés par rapport à une transaction particulière pour déterminer si la transaction doit être soumise à une évaluation ESG supplémentaire.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une liste interne

<sup>2</sup> Exclusions supplémentaires pour s'aligner sur la politique d'exclusions de ODDO BHF Asset Management.

Mise à jour : Janvier 2025

**ODDO BHF Asset Management Lux**

6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

[am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com)



**ODDO BHF**  
ASSET MANAGEMENT